

# Prix littéraire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 430

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261579>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Messages de quelques-uns des membres fondateurs**



Cliché Mouvement Féministe

**Mme GIRARDET-VIELLE (Lausanne)**

Membre fondateur de l'Association suisse pour le Suffrage, membre du Comité de 1909 à 1922, fondatrice et présidente pendant longtemps de l'Association vaudoise pour le Suffrage, membre de 1920 à 1923 du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, fondatrice et directrice du Bureau de recherches pour prisonniers de guerre, à Lausanne.

Le contact avec les pionniers du mouvement suffragiste en Suisse, le travail en commun dans le premier Comité Central, furent un réel enrichissement pour moi, et comptent parmi mes souvenirs les meilleurs. L'enthousiasme animait les premiers suffragistes suisses, si leurs ambitions étaient modestes. Suivant le conseil du sage C. Hilty, ils comptaient au début procéder par étapes, pour inspirer confiance. A cette époque, aucun d'eux n'aurait envisagé qu'après vingt-cinq ans d'activité, nous en serions où nous en sommes actuellement (ayant obtenu de si maigres résultats), et que les Suissesses seraient devancées par les femmes de tant de pays!

Mais les vrais suffragistes ne se découragent nullement, en dépit des espoirs déçus; ceux de la première heure, encore vivants, gardent intact l'idéal qui les a soulevés en 1909.

**LOUISA THIÉBAUD (Neuchâtel)**  
Membre fondateur de l'Association, membre du Comité Central de 1909 à 1914.

...Lorsqu'il y a plus de trente ans, je me jetais dans le mouvement suffragiste, c'était pleine de courage et de grands espoirs... Et si, maintenant, je le regarde avec scepticisme et pessimisme, ce n'est pas en raison de l'absence des résultats obtenus, mais bien davantage en raison de l'attitude de tant de femmes, de leur indifférence, de leur opposition même à un mouvement qui devait pourtant leur assurer dans la vie publique la place et l'influence qui leur revient, c'est-à-dire leurs droits complets de citoyennes.

**K. HONEGGER (Zürich)**  
Membre fondateur de l'Association, membre du Comité Central et trésorière de 1909 à 1916.



**Les Femmes et la Société des Nations**

**Femmes déléguées à la Conférence Internationale du Travail**

Douze pays ont délégué quinze femmes à la Conférence Internationale du Travail, qui siège actuellement à Genève, et dont nous avons annoncé l'ordre du jour dans un précédent numéro. Ces pays sont:

EMPIRE BRITANNIQUE: Miss H. Martindale, chef du personnel féminin au Ministère des Finances, conseillère technique du gouvernement.  
Id.: Miss Julia Varley, membre du Conseil général des syndicats, conseillère technique ouvrière.

DANEMARK: Mme Julie Arenholt, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

ESPAGNE: Mme Clara Campoamor, directrice de l'Assistance, déléguée suppléante gouvernementale.

FRANCE: Mme G. Letellier, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.

Id.: Mme Paire, inspectrice du travail, id.  
Id.: Mme Jeanne Chevenard, déléguée à la Confédération générale du Travail, conseillère technique ouvrière.

INDES: Mme Subbarayan, conseillère technique gouvernementale.

NORVÈGE: Mme Betsy Kjelsberg, inspectrice en chef des fabriques, déléguée gouvernementale.

PAYS-BAS: Mme G. Stenberg, directrice au Ministère du Travail, conseillère technique gouvernementale.

Pologne: Mme Eug. Wasniewska, députée, conseillère technique ouvrière.

SUÈDE: Mme K. Hesselgren, ancienne inspectrice en chef du travail, déléguée gouvernementale.

SUISSE: Mme Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral du travail, conseillère technique gouvernementale.

TCHÉCOSLOVAQUIE: Mme Anna Krozsova, conseillère technique ouvrière.

YOUgoslavie: Mme Milena Atanaskovitch, chef de section au Ministère de la politique sociale, conseillère technique gouvernementale.

Ce chiffre est supérieur à celui de l'an dernier, où onze pays seulement avaient délégué onze femmes, mais il faut se souvenir aussi que deux questions à l'ordre du jour cette année touchent directement les femmes, et que, aux termes des articles de l'Organisation internationale du travail, les gouvernements sont tenus, dans ces conditions de déléguer au moins un expert féminin à la Conférence. Or, sur 44 Etats représentés, un

**L'effort féminin auprès de la Conférence du Désarmement**

Le Comité International féminin pour le Désarmement s'est réuni à plusieurs reprises durant les sombres journées qui ont précédé cette séance du 8 juin, dans laquelle la Commission générale de la Conférence du Désarmement, accueillie au bord de l'abîme de la rupture, s'est ressaisie et a tout au moins fait preuve de bonne volonté et de conciliation, en adoptant quelques propositions concrètes que toute la presse a exposées et commentées. Et dès la première réunion du Comité International féminin, la lettre suivante avait été décidée et envoyée aux chefs des principales délégations, lettre dont M. Henderson s'est déclaré très reconnaissant comme d'une nouvelle manifestation favorable de l'opinion publique. (Réd.)

Genève, le 31 mai 1934.

Excellence,

Devant la faillite imminente de la Conférence du Désarmement, causée par le refus général de tous les gouvernements de prendre la responsabilité de propositions correspondant à la situation actuelle, nous estimons du devoir de notre Comité des Organisations Féminines Internationales, représentant quarante-cinq millions de femmes dans quarante pays, de nous adresser aux différents délégués.

Les récentes discussions comme les divers échanges de notes qui ont eu lieu ont montré qu'il existe bien des points sur lesquels pourrait

être réalisé un accord qui formerait la base d'une Convention. Il est inadmissible pour tout homme d'Etat conscient de ses responsabilités d'admettre en ce moment un échec.

Nous estimons que toute Convention apportant un apaisement serait bien préférable à l'absence de Convention, à condition, bien entendu, qu'elle contint les trois points essentiels de l'égalité, de la sécurité, et du désarmement matériel.

Les peuples du monde entier ne pourront être convaincus par aucune des raisons qui sont avancées de part et d'autre, pour excuser l'échec de la Conférence. Ce qu'ils réclament, c'est un accord qui apportera quelques mesures de paix et de désarmement à ce monde en détresse.

C'est en réalisant ce que serait cette faillite que nous insistons sérieusement auprès de vous pour que, même à cette onzième heure, vous veuillez faire un effort suprême pour assurer le succès de la Conférence.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité des Organisations Féminines Internationales,

(signé) KATHLEEN COURTNEY,  
LAURA PUFFER MORGAN,  
EMILIE GOURD.

Il faut faire passer la femme de l'état de chose à l'état de personne.

CH. SECRÉTAN.

**Quelques-uns des membres actuels du Comité Central de l'A. S. S. F.**



Cliché Mouvement Féministe

**Mme Lucy DUTOIT (Lausanne)**

Membre et secrétaire du Comité Central depuis 1924, participante aux premières réunions qui précédèrent la fondation de l'Association suisse pour le Suffrage, organisatrice des Cours de Vacances suffragistes, présidente pendant bien des années de l'Association vaudoise pour le Suffrage, conférencière et propagandiste, et l'une des figures les plus connues du féminisme suisse-romand.



Cliché Mouvement Féministe

**Mme E. VISCHER-ALIOETH (Bâle)**

Membre et vice-présidente du Comité Central depuis 1928, et l'un de ses membres les plus actifs, présidente de l'Association bâloise pour le Suffrage, conférencière, journaliste, propagandiste bien connue.



**Les femmes et les livres**

**Le mouvement suffragiste suisse, vu par une étrangère.<sup>1</sup>**

Idée originale que celle de cette jeune étudiante allemande de faire sa thèse de doctorat sur la situation suffragiste dans notre pays, ce qui nous vaut une étude très fouillée, documentée aux meilleures sources, et qui nous donne le reflet de notre propre mouvement vu par des yeux autres que ceux de nos concitoyennes, comme les lignes qui suivent le montreront à nos lecteurs.

A première vue, il semble que la Suisse, qui est fière de pouvoir se dénommer la plus vieille démocratie du monde, et dans laquelle les droits populaires sont très étendus, aurait dû accepter sans beaucoup de difficultés le suffrage féminin, que tant d'autres pays ont admis déjà. Mais c'est justement parce que, en Suisse, grâce au droit de referendum,

c'est le peuple masculin tout entier qui est appelé à se prononcer sur cette question, que le suffrage féminin n'a pas encore pu être introduit. En effet, dans aucun autre pays l'admission des femmes au scrutin n'a été votée par le peuple. Or il est certain qu'il n'est pas encore possible en Suisse d'obtenir la voix de la majorité des électeurs en faveur de cette réforme. Le peuple suisse ne donne généralement son approbation à une nouvelle loi ou à une révision d'un article de la Constitution que lorsqu'il est absolument convaincu de la nécessité et de l'utilité de cette réforme. Or, il est toujours fort difficile de le convaincre! Un ancien homme d'Etat n'a-t-il pas dit: « Si les cantons et les électeurs devaient donner leur approbation pour qu'il y ait de la neige en hiver, on n'arriverait à un résultat affirmatif qu'après une douzaine de referendums! »

Fortement attaché à la tradition, le Suisse n'aime pas les changements et se méfie facilement de ce qui lui vient de l'étranger. Sa prospérité économique et le contentement général qui en découle, rendent difficile toute innovation.<sup>2</sup> C'est pourquoi, le seul moyen d'atteindre le but, est de gagner la confiance de la majorité des électeurs en lui montrant, par des écrits, des conférences et surtout par du travail effectif, aussi bien dans le domaine professionnel que dans le domaine social, combien la collaboration féminine pourrait être utile au pays.

<sup>1</sup> Elisabeth NEUMAYER: *Schweiz und Frauenstimmrecht*. Thèse de doctorat. Imprimerie Hass, Mannheim, 1932.

<sup>2</sup> Cette thèse, bien que de publication récente, a été écrite avant la crise actuelle.

Les femmes suisses elles-mêmes, dans leur très grande majorité, ne sont pas encore gagnées à la cause du suffrage féminin. En effet, il y a en Suisse environ 1.275.000 femmes au-dessus de 20 ans, et 170.397 femmes seulement ont signé la pétition en faveur de l'introduction du suffrage féminin. Il y a donc une majorité des 6/7 qui n'a pas donné sa signature. Même en tenant compte du fait que cette abstention ne prouve pas toujours une opposition ou un désintéressement, mais dépend de diverses raisons secondaires, il n'en reste pas moins un nombre important d'opposantes.

En Suisse, la femme bourgeoise est très attachée à sa famille. Elle y joue un rôle de premier plan. De cette façon, sa vie comporte un grand nombre de devoirs qu'elle remplit sérieusement et très exactement. Elle est maîtresse de maison, elle est mère. Lorsqu'elle est convaincue d'avoir rempli ces deux devoirs de son mieux, elle est contente d'elle-même et du monde entier. Elle ne s'occupe que fort peu de la chose publique et la politique la laisse généralement indifférente. Son mari la protège: pourquoi donc changer quelque chose à l'ordre établi? En dehors des soins ménagers, elle trouve du reste à employer son besoin d'activité et de dévouement dans les diverses œuvres sociales et philanthropiques où elle a su se rendre indispensable. Très consciencieuse, elle craint que les droits politiques n'impliquent pour elle des obligations et des devoirs nouveaux qui pourraient l'entraîner à négliger les anciens. Cependant, de plus en plus elle se rend

compte de l'utilité du bulletin de vote, et lorsque des questions importantes (monopole du blé, loi sur l'alcool, assurance vieillesse, etc.) sont soumises au peuple, on constate que son rôle d'animatrice et de conseillère dans la famille ne lui suffit plus. Elle souffre de ne pouvoir prendre une part active à la vie du pays.

L'idée du suffrage féminin gagne chaque jour des adhérents. On comprend mieux qu'il ne s'agit pas d'une vaine revendication, mais qu'il y a là une question de justice démocratique aussi bien qu'une nécessité politique, économique et morale.

H. ZWAHLEN.

**Prix littéraire**

Pour la première fois, un prix littéraire important de France est octroyé à un écrivain français de Belgique. Tous les carillons chantent en Flandre, Marie Gevers, la titulaire du « Prix du Populisme » est une pure Flamande, et habite dans la campagne aversoise: une jolie villa, où elle vit, au milieu de ses enfants, dans une simplicité champêtre qui réalise ses vœux les plus chers. Elle a écrit *Missenburg, Les arbres et le vent, Brabantines à travers les arbres* (prix de poésie du Centenaire, 1930), *La comtesse des digues*, et cette *Madame Orpha ou la sérénade de mai* qui vient de lui valoir le prix du populisme, et dont notre journal a publié un compte-rendu fort élogieux (N° 418).